

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE COMPTE ÉCONOMIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN 1995

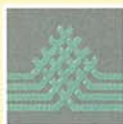
Les dépenses pour la formation des salariés se maintiennent tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ainsi que les dépenses pour les jeunes en première insertion sur le marché du travail. Celles en faveur des demandeurs d'emploi reculent. La dépense totale pour la formation professionnelle s'élève à 133 milliards en 1995.

Les deux principaux financeurs de la formation professionnelle restent l'État (43 %) et les entreprises (40 %). Les dépenses des entreprises continuent d'augmenter au même rythme qu'entre 1993 et 1994. Celles des Régions se sont fortement accrues en 1995 principalement en raison de la décentralisation des formations pour les jeunes. Elles deviennent ainsi le troisième financeur, avec près de 8 % des dépenses totales.

Depuis 1987, année d'origine du compte économique (encadré 1), l'évolution de la dépense totale pour la formation professionnelle a connu deux phases distinctes. La dépense s'accroît très régulièrement, d'environ 10 milliards de francs par an, entre 1987 et 1993, passant de 70,7 à 135,3 milliards, avant de se stabiliser à ce niveau (133,1 milliards de francs en 1995, graphique 1).

Les dépenses de formation se recentrent sur les frais pédagogiques

En 1995, la dépense pour la formation professionnelle se répartit principalement entre les frais pédagogiques (47,5 %) et les coûts induits (44,5 %). Ces derniers sont composés de la rémunération des stagiaires (40,7 %), des exonérations de charges sociales associées



OBJECTIFS ET PRINCIPES DU COMPTE ÉCONOMIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Un bilan annuel élaboré depuis 1987

Institué par la loi de juillet 1971, le système français de formation professionnelle a connu un développement rapide au cours des années soixante-dix et quatre-vingt. La diversité des agents économiques concernés et des modes de financements en jeu, mais aussi l'absence d'outil statistique adéquat en faisaient toutefois un domaine complexe, encore difficile à appréhender dans sa spécificité. C'est pourquoi, à la fin de l'année 1986, a été décidée l'élaboration d'un outil de mesure macro-économique propre à cette activité : le compte économique de la formation professionnelle.

Suivant les principes des comptes satellites, le compte se fonde sur une structure rigoureuse et cohérente permettant la comparaison avec les grands agrégats de la comptabilité nationale. Mais il doit aussi fournir aux acteurs et chercheurs du domaine une lecture significative des différentes pratiques de formation professionnelle.

Ce cadrage financier doit ainsi répondre à une série de questions essentielles portant sur :

- le champ couvert par la formation professionnelle, ses évolutions et son poids dans l'économie nationale;
- les parts respectives des différents financeurs publics ou privés et les relations financières qu'ils entretiennent;
- les principaux publics bénéficiaires des dépenses;
- les liens entre la demande et l'offre de formation.

Sources et calendrier de production

Les principales sources alimentant le compte économique sont d'origine administrative (budgets des ministères et bilans sociaux des administrations publiques, déclarations fiscales n° 2483 des employeurs, comptes rendus d'activité des organismes paritaires collecteurs agréés). Le lien avec les producteurs se fait grâce aux bilans pédagogiques et financiers que ceux-ci sont tenus de fournir annuellement au Groupe National de Contrôle. (Les données de 1995 de ces bilans, non disponibles à ce jour, feront l'objet d'une analyse dans le cadre d'un «Premières synthèses» dans le courant de l'été 1997). Le compte de l'Éducation (DEP - Ministère de l'Éducation) permet le chiffrage de l'apprentissage, des formations postsecondaires et d'une partie des dépenses de formation des ménages tandis que le volet formation professionnelle de la Dépense pour l'Emploi (DARES) donne la quantification des actions financées sur le Fonds National de l'Emploi.

Le chiffrage provisoire du compte de l'année N est établi à la fin de l'année N+1. Certaines données de l'année N ne sont pas toujours exploitables à cette époque et font l'objet d'estimations. C'est le cas principalement pour la formation des agents de la fonction publique, les dépenses des ménages et les déclarations 2483 des entreprises. Au cours de l'année N+2, la version semi-définitive est disponible. Le compte définitif est produit à la fin de l'année N+2.

De part sa dimension et sa structure relativement souple, le compte économique permet d'intégrer rétroactivement des modifications de séries même si elles ont été constatées à une époque éloignée de la première année de production. Ainsi, la série longue 1987/1995 prendra bientôt en compte les redressements effectués sur la dépense des entreprises (déclaration n° 2483) grâce aux Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS).

Axes de développement et actualité

Parmi les axes de développement du compte figurent la poursuite des travaux de régionalisation (déjà effectués pour l'exercice 1992, ils seront renouvelés pour 1995) et la meilleure prise en compte du rôle des collectivités locales que ce soit pour la formation de leurs agents ou pour leurs interventions. Les financements en provenance des ménages sont à suivre attentivement dans les prochaines années car leur part devrait s'accroître en raison des contraintes financières des pouvoirs publics et des entreprises. L'estimation actuelle, qui repose sur les bilans pédagogiques et financiers des producteurs de formation, vient d'être confirmée par l'enquête de l'institut BVA réalisée à la demande de la Délégation à la Formation Professionnelle pour les Entretiens Condorcet.

A la fin des années quatre-vingt-dix, le domaine de la formation professionnelle est plus que jamais évolutif. D'une part, on assiste à la mise en place progressive de la décentralisation des actions en faveur des jeunes, conférant aux Régions un rôle fortement croissant, mais aussi à la rénovation du système de collecte des fonds en provenance des entreprises. D'autre part une réflexion sur le devenir de la formation professionnelle s'est engagée suite au rapport De Virville publié en 1996. Enfin, a été créée par la loi du 4 février 1995 une Commission des comptes de la formation professionnelle dont la première réunion est prévue en 1997.

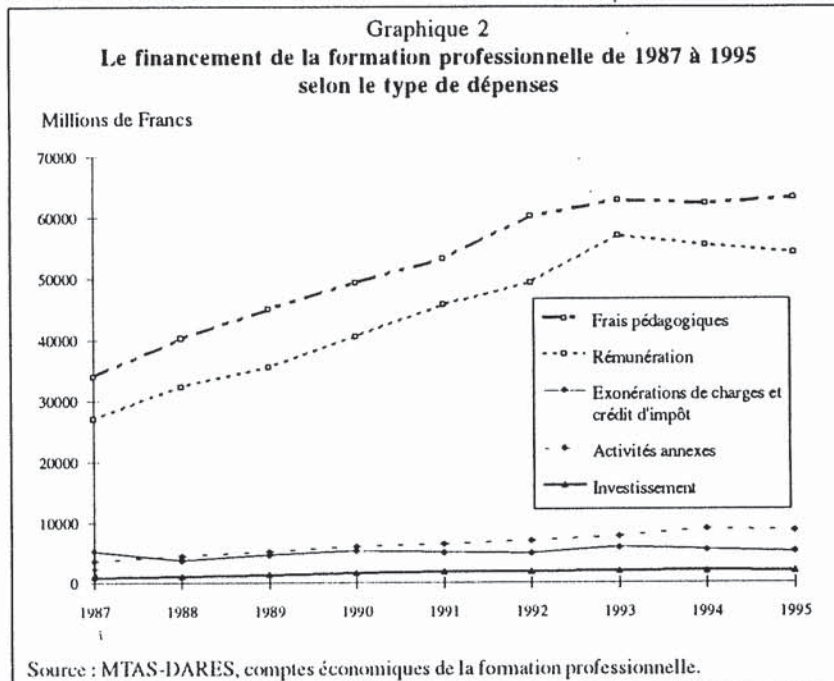
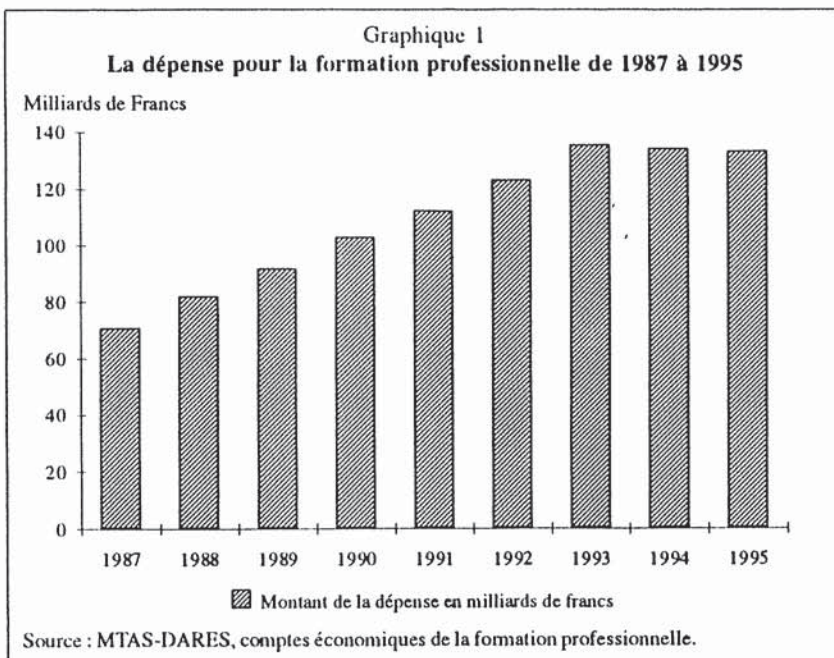
aux contrats de travail en alternance (3,6 %) et du crédit d'impôt-formation (encadré 2). Les activités annexes liées à la formation telles que l'administration, les études et les prestations de conseil et d'information forment 6,5 % de l'effort total et l'investissement, 1,5 %.

Si de 1987 à 1993 l'augmentation des financements a été à peu près également répartie entre les différents types de dépenses, on observe sur les deux dernières années une différenciation des évolutions (graphique 2). Les frais pédagogiques, qui s'élèvent à 63 milliards en 1995, augmentent de 1,5 %. Au contraire, les coûts induits reculent de 2,6 % (59 milliards en 1995), essentiellement du fait du fléchissement des rémunérations et du crédit d'impôt (-3,3 %); les exonérations de charges ont elles augmenté de plus de 6 %. Cette baisse des coûts induits est cependant à relativiser car elle intervient après une forte hausse entre 1992 et 1993 (+ 15 % pour les rémunérations seules alors que la dépense totale augmentait de + 10 %).

Le financement des activités annexes a baissé entre 1994 et 1995 (- 3 %), surtout du fait des frais d'administration. Enfin, en 1995, près de deux milliards de francs ont été destinés à l'investissement, financé à parts à peu près égales par l'État, les Régions et les entreprises. Sa part dans les dépenses est stable depuis plusieurs années autour de 1,5 %.

La dépense consacrée à la formation des salariés se maintient

L'effort total (1) se répartit à raison de 23 milliards pour les actions en faveur des jeunes en première insertion, 27 milliards pour les demandeurs d'emploi ou les publics en difficulté vis-à-vis du marché du travail et 80 milliards pour les actifs occupés (tableau 2). Les dépenses



consacrées à la formation de ces derniers sont les seules à avoir augmenté entre 1994 et 1995 (+ 1,3 %).

Pour les autres catégories de bénéficiaires, la baisse observée depuis 1993 a été irrégulière : en 1994, on a assisté à un recul conjoint des dépenses en faveur des jeunes en première insertion et de celles pour les demandeurs d'emploi. L'année 1995 connaît des évolutions beaucoup plus différenciées avec une baisse sensible des dépenses de formation destinées aux demandeurs d'emploi (- 5,8 %) et un fléchisse-

ment des actions destinées aux jeunes (- 0,8 %).

Entre 1993 et 1995, la structure des dépenses de formation professionnelle se modifie donc, avec une baisse de deux points de la part des dépenses destinées aux demandeurs d'emploi (21 % en 1995) et d'environ un point pour celles en faveur des jeunes (18 %), tandis que les financements destinés à la formation des actifs occupés en gagnent presque trois (61 %).

(1) - Hors investissement mais activités annexes comprises.

Tableau 1
Le financement final de la formation professionnelle en 1995

Millions de francs

	Formation de première insertion			Formation des chômeurs	Formation des actifs occupés				Activités annexes	Total général		
	Stages, contrats et actions d'orientation	Apprentissage	Total		Salariés d'entreprises et non salariés	Agents de l'État	Formation post-scolaire	Total		Millions de Francs	Structure (en %)	Accroissement 1994/1995 (en %)
ÉTAT	4 165	2 555	6 720	15 361	816	24 800	4 815	30 431	3 782	56 294	42,9	-3,8
Ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle	1 865	0	1 865	15 218	134	250	0	384	2 447	19 914	15,2	-12,2
Autres ministères	2 300	2 555	4 855	143	682	24 550	4 815	30 047	1 335	36 380	27,7	+1,5
COLLECTIVITÉS LOCALES	2 463	3 073	5 536	2 679	702	0	95	797	758	9 770	7,4	+25,6
Régions	2 397	3 031	5 428	2 679	702	0	65	767	755	9 629	7,3	+26,1
Départements et communes	66	42	108	0	0	0	30	30	3	141	0,1	+0,0
AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	21	75	96	302	2 895	0	0	2 895	155	3 448	2,6	+4,0
UNEDIC	0	0	0	6 946	0	0	0	0	318	7 264	5,5	-18,1
ENTREPRISES ET OPCA	4 433	4 600	9 033	45	39 794	0	70	39 864	3 282	52 224	39,8	+1,5
MÉNAGES	0	80	80	0	1 499	0	290	1 789	307	2 176	1,7	+2,1
Millions de F	11 082	10 383	21 465	25 333	45 706	24 800	5 270	75 776	8 602	131 176	100,0	-0,7
TOTAL Structure en %	8,4	7,9	16,4	19,3	34,8	18,9	4,0	57,8	6,6	100,0		
Accroissement 1994/1995 en %	-9,5	+11,0	-0,6	-6,6	+0,4	+4,1	+2,7	+1,7	-3,2	-0,7		

Source : MTAS-DARES - Compte économique de la formation professionnelle - semi-définitif 1995, hors dépenses d'équipement.

La structure des financements publics se modifie en raison de la décentralisation et de la réorientation des politiques d'emploi

Parmi les financeurs de la formation professionnelle, les administrations publiques prennent en charge 58 % de l'enveloppe totale (hors investissement), dont les trois quarts sont en provenance de l'État. La tendance générale est au repli (- 2,2 %) mais avec de fortes disparités entre les financeurs puisque les Régions ont fortement augmenté leurs dépenses, tandis que l'État et l'UNEDIC les diminuaient.

Le principal facteur de la baisse des interventions (2) de l'État est le recul des actions en faveur des jeunes en première insertion (-2,6 milliards). Cette baisse n'est qu'apparente puisqu'elle concerne en majorité les actions de formation qualifiantes et pré-qualifiantes qui depuis 1994 sont progressivement transférées vers les Régions et font

Tableau 2
Répartition des financements selon les publics et les types de dépenses en 1995

Millions de francs

	Coûts pédagogiques	Coûts induits*	Activités annexes**	Total
Jeunes en première insertion <i>en pourcentage</i>	11 177 48,09	10 288 44,27	1 776 7,64	23 241 100,00
Demandeurs d'emploi <i>en pourcentage</i>	8 864 32,40	16 469 60,20	2 023 7,40	27 356 100,00
Actifs occupés <i>en pourcentage</i>	43 212 53,93	32 564 40,64	4 348 5,43	80 124 100,00
Total <i>en pourcentage</i>	63 253 48,39	59 321 45,38	8 147 6,23	130 721 100,00

* : rémunération des stagiaires, exonérations de charges sociales, crédit d'impôt-formation.
** : administration, études et conseil, information sur la formation, frais de transport et d'hébergement.

Source : MTAS-DARES - Compte économique de la formation professionnelle, semi-définitif 1995 hors investissement et certaines activités annexes non ventilées par publics.

à ce titre l'objet d'une nouvelle dotation de décentralisation.

Parallèlement, les dépenses des Régions ont connu une hausse de plus de 25 % entre 1994 et 1995 et forment maintenant un cinquième des interventions publiques (graphique 3) et même un quart si l'on se restreint aux interventions de l'État et des collectivités territoriales. La

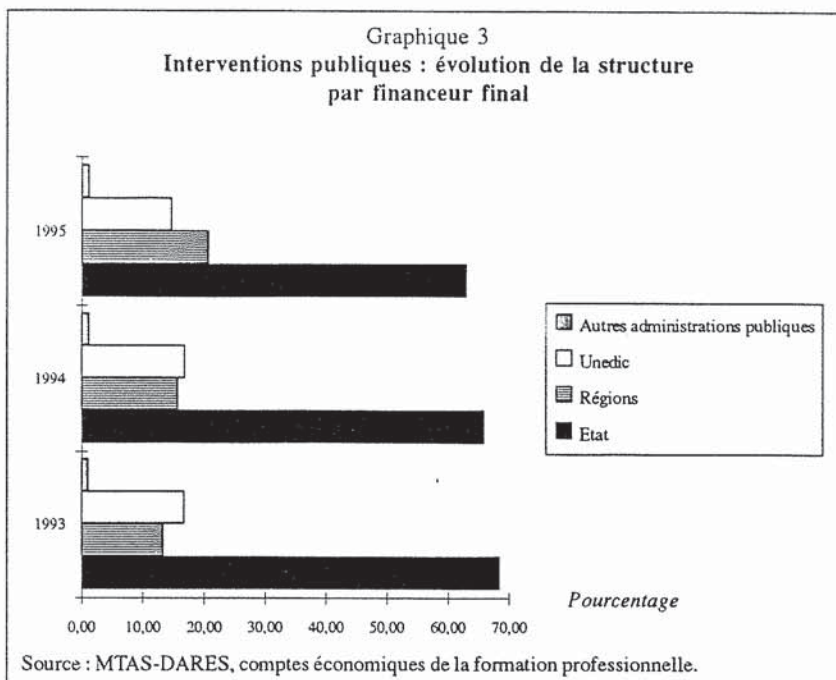
décentralisation bouleverse en outre la répartition par bénéficiaires des interventions des deux principaux

(2) - On entend par interventions les actions des administrations publiques (État, collectivités territoriales, autres administrations publiques et UNEDIC), hors formation de leurs propres agents (cette dernière représente un tiers des dépenses totales des administrations publiques).

financeurs publics : pour l'État les actions en faveur des jeunes passent par exemple de 29 % à 24 % entre 1994 et 1995.

Les fonds régionaux vont en grande majorité à la formation des jeunes, puisque l'apprentissage représente 34 % des formations financées par les Régions et les actions de formations qualifiantes et pré-qualifiantes 27 %. L'effort financier des Régions se concentre en outre essentiellement sur les frais pédagogiques, les rémunérations et les activités annexes y tenant une part nettement moins importante que pour les autres financeurs.

Dans le compte économique, l'UNEDIC est considérée comme le



Encadré 2

STRUCTURE DU COMPTE ÉCONOMIQUE

Les types de dépenses et les catégories de bénéficiaires

Le compte économique retient trois grands types de dépenses :

- fonctionnement ou frais pédagogiques : coût de la formation proprement dite (rémunération du formateur, matériel support...);
- activités annexes : elles accompagnent ou complètent la formation. Il s'agit des dépenses d'administration (gestion, contrôle), des frais d'études, de conseil et d'information sur la formation et enfin des indemnités liées au transport, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires;
- coûts induits : ils comprennent la rémunération versée aux stagiaires durant leur formation, les exonérations de charges sociales pour les contrats de formation en alternance (apprentissage, contrat de qualification) et le crédit d'impôt-formation (réduction d'impôt consentie aux entreprises qui s'engagent à augmenter leurs dépenses pour la formation);
- investissement (achat de matériel durable).

La nomenclature précédente donne une vision plutôt fonctionnelle de l'effort financier consacré à la formation professionnelle. Pour replacer cet effort dans son contexte socio-économique et le mettre en relation avec la dynamique du marché du travail, le compte économique propose une ventilation de ces dépenses par catégories de bénéficiaires. On distingue ainsi les actions en faveur :

- des jeunes en première insertion sur le marché du travail : actions de formation alternée (formations qualifiantes et pré-qualifiantes), contrats d'apprentissage et contrats d'insertion en alternance, accueil et orientation;
- des demandeurs d'emploi et des publics en difficulté vis-à-vis du marché du travail : stages pour les chômeurs inscrits à l'ANPE, actions pour les publics défavorisés (illettrés, détenus, réfugiés, handicapés) et mesures d'accompagnement des restructurations (conventions et congés de conversion);
- des actifs occupés : formation des agents de la fonction publique, des salariés d'entreprises et des indépendants, formation postsecondaire.

Financement initial et financement final

Deux options sont envisageables pour évaluer la répartition de l'effort total entre les financeurs : le financement final ou le financement initial. Le financeur initial (celui qui supporte effectivement la charge du financement) peut être différent du financeur final (commanditaire des producteurs de formation). Par exemple, l'État est considéré comme étant le financeur initial des activités réalisées grâce aux dotations de décentralisation versées aux Conseils régionaux pour la formation professionnelle. Or, les Régions étant libres de déterminer l'usage de ces ressources, il est préférable de choisir en première analyse les résultats où elles apparaissent comme financeur final des activités, une fois pris en compte les fonds reçus à ce titre de l'État.

L'approche par financeur final restitue une image des circuits financiers qui fait apparaître le décideur ultime de l'affectation des ressources et met ainsi en évidence les flux monétaires en direction des producteurs de formation. Cependant, cette option sous-évalue pour certains financeurs, et surévalue pour d'autres, la contribution effective à la formation professionnelle. L'analyse des volumes et des flux de transferts entre les financeurs permet de restituer à chacun son poids réel dans la dépense initiale.

financeur final des conventions de conversion (3); elle contribue aussi au financement de l'allocation de formation-reclassement (AFR qui remplace l'indemnisation du chômage pendant un stage de formation). A ce titre, sa part dans les financements n'a cessé d'augmenter pour culminer en 1993, en lien avec la montée du chômage et les restructurations opérées par les entreprises à la fin des années quatre-vingt. Suite à une légère amélioration de la conjoncture de l'emploi en 1994, les dépenses de l'UNEDIC pour la formation professionnelle reculent de 4 %, cette tendance se confirme avec une nouvelle baisse de 18% en 1995.

Financements privés : la part des ménages reste stable, celle des entreprises progresse

En 1995, les financements privés représentent 41,5 % de l'effort total de formation, dont un peu moins de 2 % en provenance des ménages. Avec 39,8 % de la dépense totale, les entreprises et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) constituent le deuxième

(3) - *Les conventions de conversion forment la principale mesure d'accompagnement des restructurations d'entreprises. Elles sont obligatoirement proposées aux salariés concernés par une procédure de licenciement économique. Pendant la durée de la convention, le salarié reçoit une allocation spécifique et peut bénéficier d'une formation l'aidant à la reconversion. Pour financer ce dispositif, l'UNEDIC reçoit des fonds publics mais aussi des fonds privés en provenance des entreprises (voir les transferts entre financeurs).*

(4) - *Depuis la loi de 1971, les entreprises ont l'obligation de contribuer financièrement à la formation professionnelle. Le taux légal de cette participation est fonction de la masse salariale annuelle brute. Il est de 1,5 % pour les entreprises de dix salariés et plus et, depuis 1993, de 0,15 % (ou 0,25 %) pour celles de moins de dix salariés. En pratique, le taux de participation est généralement plus élevé que ce minimum légal surtout pour les grandes entreprises (il était de 3,3 % en moyenne en 1994).*

financeur juste après l'État. Leurs dépenses sont en légère augmentation (autour de + 1,5 %) ces deux dernières années. Cependant, en 1995, ce sont surtout les dépenses directes des entreprises qui soutiennent l'effort global de formation car les dépenses effectuées via les OPCA reculent de 10 %.

Les OPCA jouent un rôle de mutualisation (par branche ou par région) des fonds de la formation professionnelle en provenance des entreprises. Ils sont chargés de la collecte de la partie des fonds que les entreprises ne peuvent pas ou ne souhaitent pas directement utiliser pour la formation de leurs salariés dans le cadre de l'obligation légale (4). Les dépenses de formation assurées par les OPCA représentaient 25 % des financements des entreprises en 1995 contre 28 % en 1994, mais il s'agit d'une première observation qui devra être complétée par les résultats des années suivantes. En effet, plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de ce fléchissement. D'une part, la demande des entreprises a été moins forte dans le cadre des contrats de qualification, pour lesquels les dépenses se font majoritairement par l'intermédiaire d'un organisme mutualisateur. D'autre part, les remontées des statistiques sur l'activité des OPCA ont été refondues entre 1994 et 1995 ce qui rend délicate la comparaison entre les deux années. Et enfin, c'est au cours de l'année 1995 qu'a été mise en place la restructuration du réseau des OPCA entraînant une réduction du nombre d'organismes de 255 à 96.

Au total, les entreprises et les OPCA consacrent 20% de leurs dépenses aux formations des jeunes en alternance (apprentissage et contrats d'insertion en alternance) et 80 % à la formation des autres travailleurs.

Les particuliers peuvent enfin souscrire directement des contrats auprès des organismes de forma-

tion. Dans ce cas, la dépense du ménage peut soit couvrir intégralement les frais soit venir en complément d'autres financements publics ou privés. La participation des ménages à la formation professionnelle est, toutefois, encore délicate à cerner faute de sources suffisamment précises. Ces dépenses sont cependant mieux enregistrées aujourd'hui grâce aux bilans des organismes de formation, qui ont déclaré avoir reçu 1,5 milliards à ce titre en 1994. Pour le reste, la participation des ménages aux frais de formation postscolaire (formation en université) et aux dépenses annexes de l'apprentissage est estimée.

Les financements publics et privés se compensent entre la formation des jeunes et celle des actifs occupés

Le financement public est légèrement majoritaire dans les formations destinées aux jeunes, avec 56 %, mais les entreprises en assurent aussi une grande part (42 %) dans le cadre des contrats d'apprentissage et des trois contrats d'insertion en alternance (contrats de qualification, d'adaptation, d'orientation). Pour les actifs occupés (salariés principalement), à l'inverse, les financements privés devancent les dépenses publiques (55 % contre 45 %).

La formation des jeunes reste dominée par l'alternance à laquelle sont destinés plus des trois quarts des fonds (graphique 4). L'apprentissage, qui en est la principale composante, continue d'augmenter et compense le fléchissement observé en 1995 pour les contrats d'insertion en alternance (essentiellement le contrat de qualification). L'apprentissage se caractérise par un multi-financement (État, entreprises, Régions) que l'on ne trouve dans aucune autre catégorie d'actions.

Les actions de formations qualifiantes et pré-qualifiantes re-

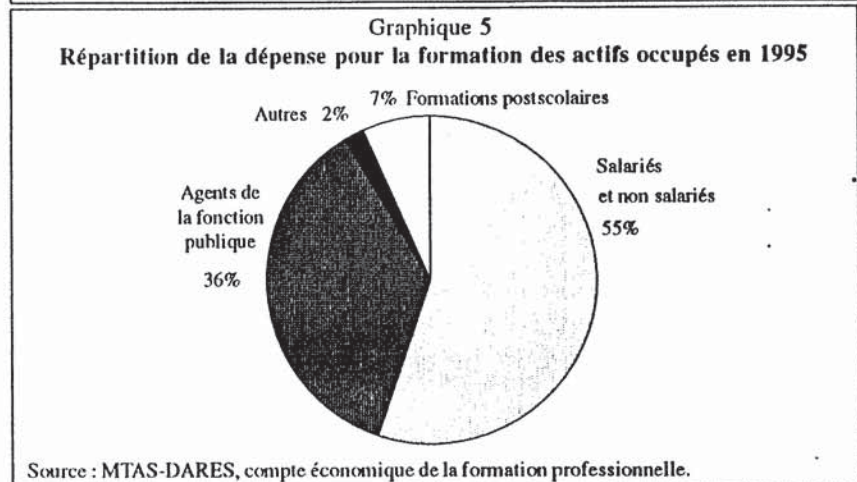
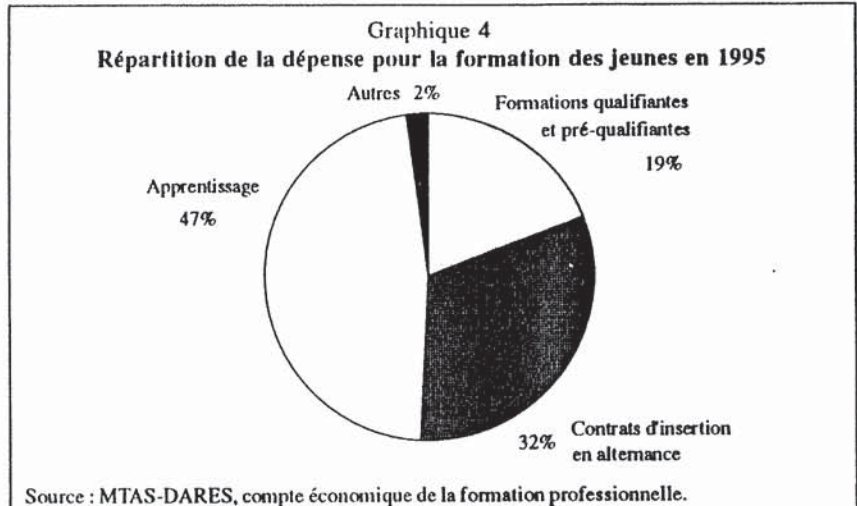
présentent 19 % des dépenses consacrées à la formation des jeunes. Suite à la décentralisation, ce sont maintenant les Régions qui en sont le principal financeur en assurant 56 % des dépenses en 1995 contre 16 % en 1994. Le transfert de compétences aux Régions est achevé pour les formations qualifiantes et se poursuit pour les formations pré-qualifiantes jusqu'à la fin 1998, sept Régions ayant opté pour la prise en charge de la partie pré-qualifiante dès l'année 1995.

En matière de formation des actifs occupés, 53 % des financements viennent des entreprises dans le cadre de l'obligation légale, et 36 % sont destinés par les administrations publiques à la formation de leurs agents (graphique 5). Les administrations publiques interviennent aussi dans les actions de soutien à la formation des salariés mises en oeuvre par les ministères dans les secteurs de leur compétence, ou par les Conseils régionaux, ou encore conjointement dans le cadre des Contrats de Plan État-Région.

La formation des salariés du secteur privé est financée directement par les entreprises à hauteur de 80 % et à hauteur de 20 % par les OPCA. Parmi les dépenses directes, ce sont les formations internes (dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par l'entreprise) qui augmentent le plus (7,6 milliards soit + 17 %). Les actions confiées aux organismes de formation se redressent légèrement par rapport à 1995 (9,2 milliards soit + 2 %). La baisse des actions financées par les OPCA concerne surtout les entreprises de 10 salariés et plus et les congés individuels de formation.

La formation des demandeurs d'emploi : maintien des dépenses pédagogiques mais recul des rémunérations

L'État finance en 1995 plus de 60 % des formations en faveur des



demandeurs d'emploi. L'UNEDIC y participe à hauteur de 26,5 % en 1995 contre 30,5 % en 1994 à travers les mesures de conversion et de reclassement et sa participation à l'AFR. Enfin, la part des Régions est de 11 %.

Malgré une forte inflexion à la fin de 1995, les stages pour les demandeurs d'emploi adultes inscrits à l'ANPE, (SIFE, SAE et stages FNE pour les cadres) (5) ont concerné un effectif globalement stable. Les dépenses engagées pour ces dispositifs sur le Fonds National pour l'Emploi (19 %) n'enregistrent qu'une faible diminution. Les formations dispensées par l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (17 %) augmentent et viennent compenser le léger fléchissement des dépenses sur le FNE.

La plus forte baisse vient du recul des conventions de conversion

gérées par l'UNEDIC. En effet, en 1994, le chômage se stabilise, l'emploi reprend et les inscriptions à l'ANPE à la suite d'un licenciement diminuent. Cette tendance ne se dément pas en 1995.

Au total, la dépense de formation des demandeurs d'emploi baisse surtout du fait des rémunérations, qu'il s'agisse des dépenses effec-

(5) - SIFE : Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi qui visent en priorité les chômeurs de longue durée (depuis 1993, ils regroupent les Actions d'Insertion et de Formation, les stages pour les femmes isolées et les Stages de Reclassement Professionnel).

SAE : Stages d'Accès à l'Entreprise qui ont pour objectif de donner à des demandeurs d'emploi les compétences requises pour satisfaire une offre qui a été déposée à l'ANPE.

FNE/Cadres : stages du Fonds National pour l'Emploi destinés aux cadres au chômage qui doivent permettre l'acquisition ou l'actualisation des compétences pour faciliter la réinsertion sur le marché du travail.

Tableau 3
Le financement initial de la formation professionnelle en 1995

Millions de francs

	Formation de première insertion			Formation des chômeurs	Formation des actifs occupés				Activités annexes	Total général	
	Stages, contrats et actions d'orientation	Apprentissage	Total		Salariés d'entreprises et non salariés	Agents de l'État	Formation post-scolaire	Total		Millions de Francs	Structure (en %)
ÉTAT	6 255	4 040	10 295	16 298	1 661	24 800	4 815	31 276	3 931	61 800	47,1
Ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle	3 955	1 485	5 440	16 155	1 136	250	0	1 386	2 597	25 578	19,5
Autres ministères	2 300	2 555	4 855	143	525	24 550	4 815	29 890	1 334	36 222	27,6
COLLECTIVITÉS LOCALES	202	1 588	1 790	515	270	0	95	365	322	2 992	2,3
Régions	136	1 546	1 682	515	270	0	65	335	319	2 851	2,2
Départements et communes	66	42	108	0	0	0	30	30	3	141	0,1
AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	21	75	96	302	2 895	0	0	2 895	154	3 447	2,6
UNEDIC	0	0	0	3 962	0	0	0	0	207	4 169	3,2
ENTREPRISES	4 433	4 600	9 033	1 985	39 149	0	70	39 219	3 355	53 592	40,9
MÉNAGES	0	80	80	0	1 499	0	290	1 789	307	2 176	1,7
EXTÉRIEUR (FSE estimation)	171	0	171	2 271	232	0	0	232	326	3 000	2,3
TOTAL Millions de F	11 082	10 383	21 465	25 333	45 706	24 800	5 270	75 776	8 602	131 176	100,0
Structure en %	8,4	7,9	16,4	19,3	34,8	18,9	4,0	57,8	6,6	100,0	

Source : MTAS-DARES - Compte économique de la formation professionnelle - semi-définitif 1995, hors dépenses d'équipement.

Encadré 3

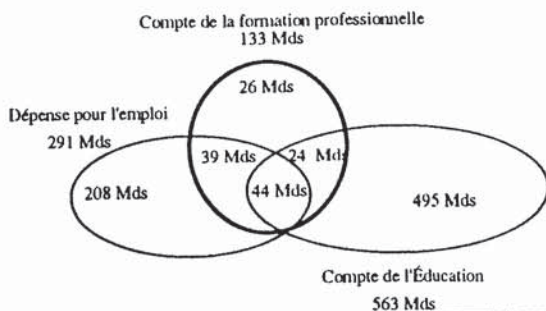
DIFFÉRENTES QUANTIFICATIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle peut s'insérer de différentes façons dans les grands thèmes de l'économie du pays. Si le compte économique vise à en donner une vision globale et spécifique, deux autres mesures fournissent des angles d'approche à la fois différents et complémentaires : la Dépense pour l'Emploi et le Compte de l'Éducation.

La *Dépense pour l'Emploi* est élaborée annuellement par la DARES. Elle recense et analyse les efforts consentis par la collectivité dans la lutte pour l'emploi et contre le chômage. Dans cet objectif, une partie des dépenses de formation professionnelle forme une composante de la politique active de l'emploi. C'est le cas principalement des actions en faveur des demandeurs d'emploi, des jeunes en première insertion, de la contribution des entreprises pour la formation de leurs salariés. Les exonérations de charges sociales associées aux contrats de travail en alternance ne sont pas retenues dans la partie «formation professionnelle» de la Dépense pour l'Emploi mais sont comptabilisées dans les mesures de promotion de l'emploi. Pour redonner à la formation professionnelle son identité propre au sens du compte économique, il convient d'ajouter à ce sous-ensemble la formation des agents de la fonction publique, les dépenses d'apprentissage, la formation post-scolaire et les financements des ménages.

Le *Compte de l'Éducation* (Direction de l'Évaluation et de la Prospective, ministère de l'Éducation) mesure l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif en France métropolitaine. L'apprentissage y est considéré comme une formation initiale (scolaire). Le compte de l'Éducation ne retient pas les exonérations de charges sociales ni la rémunération perçue par les stagiaires durant leur formation (sauf s'il s'agit du personnel de l'Éducation Nationale). En 1995, la dépense intérieure pour l'éducation s'élève à 563 milliards (+ 1,9 % en francs constants par rapport à 1994); hors dépenses annexes, la formation continue y représente 54 milliards et l'apprentissage 6 milliards.

Intersection entre les trois comptes en 1995



Détail de l'intersection entre le Compte Économique et la partie "formation professionnelle" de la Dépense pour l'Emploi

Comparaison des champs en 1995 en milliards de francs		Partie commune 83,3 Mds de F
Jeunes en première insertion	Formation alternée et accueil Contrats d'insertion en alternance	5,0 4,9
Demandeurs d'emploi		27,2
Actifs occupés		45,2
Autres dont équipement		1,0

Champ totalement commun (hatched) Champ partiellement commun (dotted)

tuées par l'État, par l'UNEDIC ou par les Régions. Ainsi, l'AFR qui représente près de 23 % de la dépense totale destinée aux demandeurs d'emploi recule de 6 % par rapport à 1994.

Pour la première fois depuis 1987, le volume des transferts entre financeurs a baissé en 1995

D'un montant de 26 milliards en 1995, les transferts entre financeurs (encadré 2) baissent de 9 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'est opérée selon deux modalités. D'une part, les remboursements versés par l'État et les entreprises à l'UNEDIC dans le cadre des conventions de conversion ont chuté de 25 %, du fait du recul de ce dispositif. D'autre part, les financements reçus par les OPCA (collecte des fonds des entreprises et subventions de fonctionnement de

la part des administrations publiques) ont baissé de 18%, l'année 1995 étant marquée par une profonde restructuration du tissu des organismes collecteurs.

Les transferts de l'État vers les Régions augmentent de 50 % du fait de la décentralisation des actions en faveur des jeunes. Les fonds versés par l'État pour l'apprentissage et pour la formation des adultes (loi de 1983) restent au même niveau, mais la dotation pour la formation qualifiante des jeunes est multipliée par deux (1,7 milliards en 1995). Il faut voir là un effet de calendrier, la dotation couvrant toute l'année 1995 mais seulement la moitié de l'année 1994 (la décentralisation n'ayant pris effet qu'au 1er juillet 1994). Pour le volet pré-qualifiant des formations destinées aux jeunes, l'État a versé 700 millions de francs aux Régions ayant passé une convention de délégation de compétences, pour la prise en charge de ces actions dès 1995.

L'évaluation des effets nets des transferts permet de reconstituer la structure du financement initial et de fournir une image assez différente du poids relatif des agents financeurs (tableau 3). La part des entreprises dans la dépense totale gagne un point grâce à leur contribution aux conventions de conversion. Celle des administrations publiques en perd trois, principalement du fait de la présence du financeur extérieur, le Fonds Social Européen (FSE), qui représente 2,3 % des dépenses initiales. Au sein des financements publics, la part de l'État augmente de quatre points tandis que celle des Régions passe de 7 % en financement final à 2 % en financement initial, une fois pris en compte les dotations de décentralisation reçues de l'État et les fonds reçus du FSE.

Annie CHANUT
(DARES).

Pour en savoir plus

Bilan de la politique de l'emploi en 1995 (1996), Les dossiers de la DARES, n° 8-9, La Documentation Française, novembre.

«Le marché de la formation continue en 1994», *Premières Synthèses*, n° 96-07-31-2, DARES.

«Le compte économique de la formation professionnelle en 1994», *Premières Synthèses*, n° 96-10-2, DARES.

A paraître :

«La dépense pour l'emploi en 1995», *Premières synthèses*, DARES.

«Le marché de la formation continue en 1995», *Premières synthèses*, DARES.

Bilan national de la formation professionnelle, 1995 et tendances 1996, Les dossiers de la DARES, à paraître au 2^{ème} semestre 1997.

Bilan régional de la formation professionnelle 1994-1995, Les dossiers de la DARES, à paraître au 2^{ème} semestre 1997.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SE. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel. Secrétaire de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales. Haslage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 685 F - Autres pays : 700 F. Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD.

N° 70 - 1/97

T RAVAIL ET EMPLOI

DOSSIER : _____

ÉLÉMENTS SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS PATRONALES ET SYNDICALES

Représentation patronale et représentativité des organisations patronales, *par Jean Bunel.*

La fédération CGT de la métallurgie depuis 1945, audience et organisation, *par Dominique Labbé, Laurent Olivier.*

ÉTUDES _____

L'impact des conventions de branche sur les salaires, *par Dominique Meurs, Ali Skali.*

L'impact du commerce extérieur sur le marché du travail, un débat renouvelé, *par Olivier Cortes, Sébastien Jean.*

Commerce international, emploi et productivité, *par Olivier Cortes, Sébastien Jean.*

EN BREF _____

Les politiques d'insertion dans l'emploi des publics en difficulté : définir, repérer, évaluer, *par Christine Abrossimov.*



Ministère du travail
et des affaires sociales
Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

Abonnements :

**La Documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers

Téléphone :
01.48.39.56.00

Télécopie :
01.48.39.56.01

Vente au numéro :

**La librairie de
la Documentation
Française**

29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Tél. : 01.40.15.70.00

92 F

le numéro

320 F/an

pour 4 numéros